



C.C.A.S. DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 6 MARS À 17 H,
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE
MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

Date de la convocation : 27 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole **SCHATZKINE** - Madame Catherine **BASCHIERI**, 7^o adjointe - Madame Pascale **ISNARD**, 9^o adjointe - Madame Valérie **AUBRY**, conseillère municipale - Monsieur Daniel **GRARE**, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie **MASSIMO**, 8^o adjoint - Madame Marine **POMAREDE**, conseillère municipale - Monsieur Pierre **AUBERTIN** - Madame Simone **CHALMETON** - Madame Régine **GHIO** - Monsieur Michel **GUIMBERT** - Madame Danielle **PENICAUT**.

POUVOIRS :

Madame Nathalie **RUIZ**, conseillère municipale donne pouvoir à Madame Catherine **BASCHIERI**, 7^o adjointe - Madame Ida **CIMOLINO** donne pouvoir à Madame Valérie **AUBRY**, conseillère municipale - Madame Arlette **GRARE** donne pouvoir à Monsieur Daniel **GRARE**, conseiller municipal - Madame Paulette **WAGNER** donne pouvoir à Madame Danielle **PENICAUT**.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	13+4 P

Madame Catherine **BASCHIERI**, 7^o adjointe est désignée à l'unanimité à **17 voix pour (13+4 P)**, comme Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°03/2025

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU LAEP – BONUS TERRITOIRE CTG

Monsieur François de CANSON, Président du C.C.A.S., expose au Conseil d'Administration :

En date du 21 janvier 2025, la Commission d'action sociale de la CAF du Var a décidé de valider le renouvellement de l'agrément pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 du Lieu d'Accueil Enfant Parent « Espace de rencontre et d'expression » mené au sein du Relais Petite Enfance de La Londe les Maures – 10 allée Pierre Bonnard – 83250 LA LONDE LES MAURES.

Aussi, il convient à présent de signer la Convention d'objectifs et de financement de cette action.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 17 voix pour (13+4 P)

Monsieur François de CANSON, *Président* - Madame Nicole SCHATZKINE - Madame Catherine BASCHIERI, *7° adjointe (+1P)* - Madame Pascale ISNARD, *9° adjointe* - Madame Valérie AUBRY, *conseillère municipale (+1P)* - Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal (+1P)* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8° adjoint* - Madame Marine POMAREDE, *conseillère municipale* - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT(+1P).

AUTORISE Monsieur le Président à signer la Convention d'Objectifs et de Financement – LAEP – Bonus territoire CTG avec la CAF du Var.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

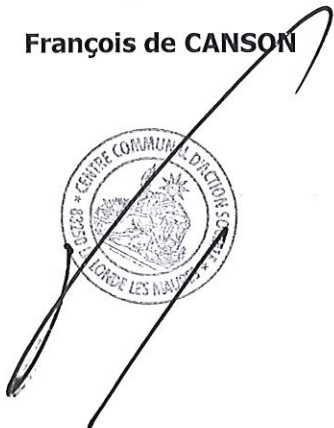
Le Président

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



Secrétaire de séance



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr